



LE POPULAIRE

NUMÉRO 7 - JUILLET 2026 - 6^E CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE - VILLEURBANNE

LE JOURNAL DU DÉPUTÉ **GABRIEL AMARD**

ÉDITORIAL

Dix ans de macronisme auront laissé une France plus inégalitaire : l'affaiblissement des services publics, l'abandon de nos communes, des hôpitaux exsangues et une précarité toujours plus grande. Aujourd'hui, ce pouvoir s'essouffle. À l'Assemblée nationale, sa majorité se fissure. Un nouveau temps politique s'ouvre. À nous de le transformer en espoir et en rupture.

Depuis quatre ans, je poursuis le mandat que vous m'avez confié. À l'Assemblée, je défends l'encadrement des loyers contre la spéculation immobilière. Se loger dignement est un droit, pas un privilège. À Villeurbanne comme partout en France, trop de familles, d'étudiantes et d'étudiants et de jeunes actifs consacrent une part excessive de leurs revenus à des logements parfois indignes.

La canicule nous rappelle l'urgence écologique. Derrière les records de température, il y a des personnes âgées isolées, des enfants, des habitantes et habitants prisonniers de véritables bouillottes thermiques. Cette situation n'est pas une fatalité : elle résulte de choix politiques. C'est pourquoi j'ai voté la censure du Gouvernement.



Face à l'aggravation de la crise climatique, nous devons planifier et repenser l'action publique à l'échelle des bassins versants de nos rivières et de nos fleuves, afin d'adapter nos politiques aux réalités écologiques de notre pays.

Depuis les élections municipales de mars 2026, les victoires remportées à Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Saint-Fons montrent qu'une autre voie est possible : celle de communes qui redonnent toute leur place aux citoyennes et aux citoyens.

Enfin, notre engagement ne s'arrête pas à nos frontières. Au Liban comme en Palestine, les populations civiles continuent de payer un prix insupportable. Je réaffirme mon soutien aux peuples libanais et palestinien,

ainsi qu'à l'exigence du respect du droit international et de la paix.

Je suis heureux de vous présenter cette 7^{ème} édition du Populaire. J'espère qu'elle nourrira votre réflexion et vos engagements. Je vous en souhaite une excellente lecture.

Gabriel Amard
Député du Rhône
à Villeurbanne

RETROUVEZ SON
ACTUALITÉ ICI



<https://urlz.fr/uFKa>

DES RENCONTRES À VILLEURBANNE



Rencontre à l'AfroMozaiç au CCVA
le 23 mai 2026



Visite du site de l'institut Supergrid
le 3 avril 2026



Commémoration du 8 mai sur la
place du Dr Lazare Goujon
le 8 mai 2026



Participation aux vœux de l'Union
Locale Croix Rouge Villeurbanne
le 30 janvier 2026



Visite de l'Assemblée Nationale avec
les CM2 de l'école Antonin Perrin
le 26 juin

BUDGET AUSTÉRITAIRE DE LECORNU : ENTRE RENONCEMENTS ET TRAHISONS

Depuis le début, nous avons prévenu : ce budget serait une catastrophe pour les services publics et les classes moyennes et populaires. Et Lecornu nous a donné raison. Lui qui avait solennellement promis, en arrivant à Matignon, de ne pas recourir au 49.3, a finalement capitulé après le rejet du projet de loi de finances en première lecture, l'échec de la commission mixte paritaire et la perspective d'un nouveau vote contre son texte. Une promesse jetée à la poubelle. Ce que j'ai dénoncé avec mes collègues à l'Assemblée, c'est un passage en force antidémocratique : non pas un seul 49.3, mais trois. Trois fois le bâillon. Trois fois le mépris du Parlement. Et pour quel résultat ? Près de 13 milliards d'euros de coupes structurelles, à travers des gels et des annulations de crédits, et des attaques directes contre des services publics essentiels. Au total, c'est 20 milliards de coupes budgétaires, et zéro euro d'effort à la contribution des ultrariches et des grandes entreprises. Voilà ce qu'est ce budget. Un budget de classe et de casse sociale, assumé et imposé par la force.

Par le biais de Mathilde Panot, Cyrielle Chatelain et Stéphane Peu, nous avons déposé une motion de censure. Nous avons tout fait pour renverser

ce gouvernement qui saigne les services publics puisque l'ensemble des propositions de recettes supplémentaires, bien que parfois adoptées par l'Assemblée, n'ont pas été conservées par le Gouvernement. Un passage en force de plus. Avec ces motions de censure, nous avons réuni 269 voix sur les 288 (du fait qu'il y avait deux sièges vacants à ce moment) pour faire tomber le gouvernement et son budget. Il aura manqué 19 voix alors que seulement 5 des 69 député-es socialistes ont voté pour. Le gouvernement doit survivre au vote des socialistes, qui ont refusé de suivre leurs anciens alliés du Nouveau Front Populaire et qui ont trahi le programme sur lequel ils ont été élus. Olivier Faure a expliqué que "les conditions étaient remplies" pour la non-censure avec les quelques miettes arrachées à Lecornu : un dégel du barème de l'impôt sur le revenu, des repas à un euro pour les étudiants, une hausse de la prime d'activité. Des mesurette cosmétiques pour valider 20 milliards de coupes.

Sur le terrain, dans les circonscriptions, nous voyons les dégâts. Ce budget, ce n'est pas une abstraction comptable : ce sont des lits, des infirmier-ères et des médecins en moins dans les hôpitaux, ce sont 2584 classes supprimées cette année



dont 290 dans le Rhône, ce sont des guichets de service public fermés. Pour la fonction publique, 3119 suppressions d'emplois, gel des salaires, suppression de nombreux opérateurs. Les personnels publics voient leur rémunération réelle baisser depuis vingt ans : -23 % en euros constants. Et Lecornu continue. Pour les collectivités locales, le bilan est tout aussi désastreux. Le gouvernement a annoncé 4.6 milliards de prélèvement sur leurs budgets, chiffre contesté et majoré par le Comité des finances locales qui, lui, prévoit 8 milliards de coupes. Une baisse importante

qui se traduit déjà par un recul de l'investissement public et du maintien des services publics de proximité et qui s'ajoute au 10,6 milliards de coupes budgétaires en 2025. Voilà le bilan.

Dans le même temps, pour 2025, les entreprises du CAC40 ont distribué 117 milliards d'euros de dividendes : un nouveau record.

EN BREF

Cette année encore, les périodes d'intense canicule s'enchaînent et sont marquées par des pics records de température, une sécheresse inédite, des incendies spectaculaires et des Français-es qui meurent, au sens propre comme au figuré, de chaud. Face à cette urgence,

La France Insoumise propose des actions concrètes : j'ai déposé une proposition de loi qui vise à instaurer l'obligation de rénovation thermique des bâtiments et nous avons présenté les plans Canicule et Sécheresse. En 2027, un gouvernement insoumis à venir pourra entrer en action sans attendre.

RETROUVEZ MA PROPOSITION DE LOI



<https://urlz.fr/oZYL>

RETROUVEZ LE PLAN CANICULE 2026 DE LA FRANCE INSOUMISE



<https://urlz.fr/vdfD>

GAZA, ISRAËL, LIBAN : DES ACTIONS POUR LA PAIX TOUJOURS NÉCESSAIRES

A L'HEURE OÙ NOUS ÉCRIVONS CES MOTS, LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ DE GAZA ESTIME QU'AU MOINS 73 000 PERSONNES ONT PERDU LA VIE DANS LA BANDE DE GAZA DEPUIS L'INVASION PAR L'ARMÉE GÉNOCIDIAIRE DU GOUVERNEMENT NETANYAHU, SOIT UNE PERSONNE SUR TRENTE, CHIFFRES VALIDÉS PAR LES NATIONS UNIES ET L'OMS.



Discours au Meeting contre la guerre à Vénissieux, le 31 avril 2026

Malgré le cessez-le-feu "de façade" du 10 octobre 2025, c'est encore 1005 Palestiniennes et Palestiniens qui sont morts suite aux opérations militaires ces 8 derniers mois. Le 31 décembre 2025, le gouvernement d'extrême droite de Netanyahu annonçait l'interdiction d'accès à Gaza pour trente-sept organisations humanitaires, parmi lesquelles MSF, Médecins du monde, Oxfam ou encore Handicap International. Une organisation méthodique afin d'écarter les témoins et couper les Palestiniens de l'aide internationale. Actuellement, la plupart des Gazaouis sont déplacés, confinés dans des espaces surpeuplés où les services essentiels sont saturés. Plus de 70 % de la population dépend de l'approvisionnement en eau par camions-citernes, lui-même menacé par le manque de financement. Alors que Netanyahu affame et assoiffe le peuple palestinien dans un silence international assourdissant, nous continuons de porter la voix de la paix et l'arrêt du génocide. J'ai porté avec Jean-Luc Mélenchon, avec constance, depuis le début, l'exigence d'un cessez-le-feu, de sanctions contre Israël et la reconnaissance d'un État

palestinien. Une position qui nous a valu des accusations les plus infamantes, instrumentalisées pour faire taire toute critique. Mais confondre critique d'un gouvernement israélien génocidaire et antisémitisme, c'est salir les victimes de l'antisémitisme et protéger l'impunité de ce gouvernement.

Face à cette situation de famine imposée, ils voulaient apporter de l'eau, des médicaments, de la solidarité. Le 18 mai 2026, le gouvernement d'extrême droite d'Israël a intercepté dans les eaux internationales les navires de la Global Sumud Flotilla, partis de Turquie pour briser le blocus imposé à Gaza. Les navires ont été arraisonnés à plus de 400 kilomètres de Gaza. Les ministres des Affaires étrangères d'Espagne, de Turquie, du Brésil, de Colombie et d'Afrique du Sud ont qualifié cette saisie de violation flagrante du droit international et du droit maritime. Plus de 400 militants, journalistes, élus, citoyens du monde entier, traités comme des criminels pour avoir osé porter de l'aide. Et pendant que ces femmes et ces hommes de conscience étaient détenus, Ben Gvir, ministre israélien d'extrême droite, condamné de nombreuses fois par la justice israélienne pour soutien à une organisation terroriste et incitation au racisme, paraissait au milieu d'eux en fanfaronnant. Les ressortissants étrangers arrêtés ont été soumis à des procédures d'expulsion arbitraires, privés de contacts consulaires, traités avec brutalité selon les témoignages recueillis. Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a rappelé qu'Israël devait libérer

immédiatement les membres de la flottille interceptés dans les eaux internationales, et que la solidarité avec les Palestiniens ne constitue pas un crime. Il a fallu que l'ONU le rappelle : encore une nouvelle preuve de l'impunité du gouvernement israélien.

En parallèle, depuis le 2 mars 2026, le gouvernement d'Israël a rouvert un front au Liban : des centaines de frappes, une offensive terrestre, plus d'un million de déplacés. De mars à juin 2026, l'armée israélienne a tué plus de 3 400 personnes, dont 3 200 civils. L'impunité de Tsahal ne s'arrête pas là : Des casques bleus déployés par la FINUL dont deux français ont été tués alors qu'ils étaient en mission de paix mandatée par le Conseil de sécurité. Une nouvelle atteinte au droit international : quelle a été la réponse du gouvernement français ? Des déclarations, des appels téléphoniques et toujours aucune action concrète. Le 9 mars, alors que les frappes israéliennes avaient déjà fait près de 500 morts en une semaine, le ministre des affaires étrangères Barrot refusait à six reprises sur France Inter de dire si les bombardements étaient "disproportionnés". Six fois ! Face à 500 morts en sept jours.

Début juin, une délégation de la France Insoumise menée par Manon Aubry, Rima Hassan et Arnaud Le Gall s'est rendue au Liban afin de rencontrer représentants politiques libanais, autorités nationales et représentants de la FINUL et surtout pour exprimer notre solidarité avec le peuple libanais face, une fois de plus, à la barbarie de l'armée israélienne. Je demande depuis des mois la suspension de l'accord commercial entre l'UE et Israël, la suspension effective des livraisons d'armes à Israël et l'application des mandats d'arrêt pris par la Cour Pénale Internationale à l'encontre des dirigeants d'extrême droite israéliens. Nous exhortons également notre gouvernement à user de sa voix au sein de l'ONU et des autres instances multilatérales pour garantir l'application du cessez-le-feu au Liban.

A l'heure où nous écrivons ces mots, le gouvernement et l'Union européenne n'ont toujours pas agi et Ben-Gvir vient de déclarer "Tout le Liban doit brûler". Il est tant que la voix indépendante et pacifique de la France soit rétablie sur la scène internationale en 2027.



Mobilisation à Lyon face au génocide à Gaza le 31 janvier 2026

MOURIR DANS LA DIGNITÉ : UN DROIT QUE LA RÉPUBLIQUE NE PEUT PLUS DIFFÉRER

IL EST DES COMBATS QUI MESURENT UNE SOCIÉTÉ À L'AUNE DE CE QU'ELLE FAIT DE SES MEMBRES LES PLUS VULNÉRABLES. LA QUESTION DE LA FIN DE VIE EN EST UN.

Pendant des décennies, des femmes et des hommes atteints de maladies incurables, rongés par des souffrances que la médecine ne pouvait plus soulager, ont dû traverser seuls les derniers instants de leur existence, ou partir clandestinement mourir dans des pays voisins. La Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Suisse : autant de voisins européens qui ont su regarder en face cette réalité humaine fondamentale. La France, elle, continuait de détourner les yeux.

Ce temps doit être révolu.

Depuis 2025, nous examinons la proposition de loi instaurant un droit à l'aide à mourir. Ce texte répond à une attente profonde, longuement mûrie : une Convention citoyenne sur la fin de vie a planché deux années durant avant de rendre ses conclusions en 2023. La représentation nationale a travaillé ce sujet en première lecture en mai 2025, en deuxième lecture en février 2026, et en juin 2026 à sa troisième lecture. Une quatrième lecture intervient le 15 juillet 2026. On ne peut pas sérieusement prétendre que ce texte est bâclé ou précipité. C'est un mensonge que nous refusons.

La France insoumise s'est engagée résolument et de longue date sur ce combat. Dès

2018, nos député-es portaient déjà, à l'initiative de Caroline Fiat, aide-soignante devenue parlementaire, une proposition de loi visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté. On nous avait alors renvoyés en commission, esquivé le débat, repoussé à demain ce qui était urgent pour des centaines de situations. Nous

il est législatif.

Car pour nous, ce droit s'inscrit dans une cohérence politique globale. On ne peut pas défendre la dignité dans le travail, dans le logement, dans l'accès aux soins, et abandonner cette même dignité au moment de mourir. Le libre choix de sa fin de vie est

peut être accompagné dans la vie jusqu'au bout ; l'autre garantit qu'on peut choisir librement l'heure de son départ.

À celles et ceux qui agitent le spectre des dérives, nous répondons par les garanties du texte : cinq critères cumulatifs stricts dont le fait d'avoir une affection grave et incurable engageant le pronostic vital, d'avoir des souffrances réfractaires aux traitements, le consentement libre et éclairé de la personne. Ce n'est pas une loi du laisser-mourir. C'est une loi pour le choix.

Le Sénat a rejeté le texte. La droite sénatoriale, arc-boutée sur son conservatisme, a préféré l'obstruction au débat. L'Assemblée nationale, elle, tient bon : le 30 juin, nous avons adopté le texte en 3ème lecture. Parce qu'une société progressiste ne recule pas devant les questions qui dérangent. Parce que la mort fait partie de la vie, et que la République se grandit à lui donner un cadre digne.

Ce combat, nous le menons pour toutes celles et tous ceux qui n'ont pas eu le choix.



n'avons pas lâché.

Lors des votes à l'Assemblée nationale, le groupe LFI-NFP a soutenu massivement le texte de 2025. Nous avons par ailleurs obtenu l'inscription d'une cinquantaine d'amendements dans le texte, façonnant concrètement les garanties et les équilibres du dispositif. Notre engagement n'est pas rhétorique,

une liberté fondamentale. Bien entendu, il ne peut s'exercer pleinement que si les soins palliatifs sont accessibles à toutes et tous, sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi nous avons également soutenu la proposition de loi sur l'égal accès aux soins d'accompagnement, désormais promulguée. Ces deux textes ne s'opposent pas : ils se complètent. L'un garantit qu'on

LOI DUPLOMB ET URGENCE AGRICOLE : LES FRANÇAIS·ES DISENT NON !



IL Y A DES MOMENTS OÙ LE PEUPLE PARLE PLUS CLAIREMENT QUE N'IMPORTE QUEL HÉMICYCLE.

La loi dite « Duplomb », portée par les sénateurs des Républicains Laurent Duplomb et Franck Menonville, autorisait sous certaines conditions des dérogations pour les néonicotinoïdes dont l'acétamipride, interdit en France depuis 2020 en raison de sa toxicité pour la santé. Elle facilitait aussi l'agrandissement des bâtiments d'élevage et les méga-bassines. Un texte de régression sur toute la ligne, dicté par les lobbies de l'agrochimie et de l'agrobusiness, sous couvert de « souveraineté agricole ».

Le Conseil constitutionnel, saisi, a déclaré contraires à l'article 1er de la Charte constitutionnelle de l'environnement les dispositions relatives à l'autorisation de substances néonicotinoïdes, par une décision du 7 août 2025. Ce n'est pas sur un détail ou une virgule sur lesquels s'est arrêté le Conseil constitutionnel mais bien sur l'article central du texte, retoqué par les Sages, parce qu'il portait atteinte au droit de chacun à vivre dans un environnement sain et équilibré.

Et les citoyennes et citoyens, eux, qu'ont-ils dit ? Le 10 juillet 2025, une pétition demandant l'abrogation de la loi dite « Duplomb » avait été déposée sur la plateforme des pétitions de l'Assemblée nationale et avait recueilli plus de 2 millions de signatures. Un signal démocratique historique, une mobilisation d'une ampleur rare dans notre pays. Un débat faisant suite au rapport sur la pétition a été organisé le 11 février 2026 à l'Assemblée nationale. Le peuple avait parlé. La question était : allait-il être entendu ?

La réponse ne s'est pas fait attendre, et elle est édifiante. Le sénateur Laurent Duplomb et quatre autres sénateurs ont déposé au Sénat, le 30 janvier 2026, une nouvelle proposition de loi dite « Duplomb 2 », visant à réautoriser deux insecticides interdits, l'acétamipride et le flupyradifurone, sur la betterave sucrière, la noisette, la pomme et la cerise. Non pas un néonicotinoïde cette fois, mais deux. Parce qu'apparemment, se faire censurer par le Conseil constitutionnel n'est pas suffisant pour convaincre certains sénateurs d'entendre la science et le droit.

Puis vint le passage en force. À travers un amendement dans la loi d'urgence agricole, les sénateurs ont réintégré en catimini l'usage

dérogatoire de l'acétamipride et du flupyradifurone. Derrière cette manœuvre : le sénateur LR Laurent Duplomb, à l'origine de la proposition de loi éponyme, à présent co-rapporteur du projet de loi d'urgence agricole au Sénat. Quand les libéraux ne sont pas entendus par la démocratie, ils changent de véhicule législatif et ils tentent de glisser leur texte censuré dans un autre train en marche. Le projet de loi d'urgence agricole a été adopté au Sénat le 3 juillet 2026, s'attaquant aussi, au passage, aux usages et à la gestion de l'eau. Une commission mixte paritaire est attendue le 16 juillet.

Ce que nous avons porté à l'Assemblée nationale avec mes collègues du groupe LFI-NFP, c'est l'exigence que ces pesticides, particulièrement toxiques et connus pour être des « tueurs d'abeilles », ne reviennent pas empoisonner la biodiversité, la santé des agricultrices et agriculteurs et des riverains. Parce que les néonicotinoïdes sont 5 000 à 10 000 fois plus toxiques que le DDT, un insecticide lui-même interdit dans les années 1970.

À l'Assemblée comme sur le terrain, en lien avec les habitantes et les habitants,

avec les collectifs de lutte, des ONG, des scientifiques et des agricultrices et agriculteurs engagé-es, nous avons porté ce débat, pour celles et ceux qui se sont battus contre des leucémies, des lymphomes, des cancers de la prostate, maladies reconnues comme liées aux pesticides.

Nous portons la politique d'interdiction de tous les néonicotinoïdes dont l'acétamipride dans l'Union européenne, et nous défendons le soutien aux agriculteurs français sur des solutions alternatives validées par les instances scientifiques. La France est déjà le 2e plus gros consommateur de pesticides et le second pays qui autorise le plus de pesticides en Europe. Continuer dans cette voie n'est pas de la souveraineté alimentaire.

Deux millions de citoyen·nes l'ont dit. Le Conseil constitutionnel l'a dit. La science le dit depuis des décennies. Il y a dans ce dossier une obstination qui ne relève plus de la politique agricole mais de la soumission aux lobbies agro industriels.

Nous, nous avons choisi le vivant et d'en finir avec les épidémies de cancers.



Discours lors de la mobilisation à Lyon face à la loi Duplomb le 7 février 2026

P.6 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

MISSION D'INFORMATION SUR LES CONSÉQUENCES DE LA TRANSPOSITION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2020/2184 DU 16 DÉCEMBRE 2020 RELATIVE À LA QUALITÉ DES EAUX D

CONTRAIREMENT À UNE IDÉE REÇUE, QUE L'ON TROUVE PARFOIS DANS DES DISCOURS OFFICIELS, LA FRANCE EST BIEN CONFRONTÉE À DES PROBLÈMES CROISSANTS D'ACCÈS À L'EAU POTABLE. LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2020/2184 DU 16 DÉCEMBRE 2020 CONSACRE EN SON ARTICLE 16 UNE GARANTIE D'ACCÈS À L'EAU POTABLE POUR TOUTES ET TOUS ET L'UNE DE SES DISPOSITIONS PHARE CONTRAINT LES ÉTATS MEMBRES À IDENTIFIER LES POPULATIONS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ. DÈS LORS, J'AI MENÉ EN TANT QUE RAPPORTEUR, AVEC MON COLLÈGUE JEAN MICHEL BRARD, UNE MISSION D'INFORMATION DEPUIS 2025 ET DONT LE RAPPORT A ÉTÉ PRÉSENTÉ LE 15 AVRIL 2026 SUR SA MISE EN ŒUVRE ET SUR LES CONSÉQUENCES POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES CAR CES PRINCIPES FONDAMENTAUX NE VALENT QUE S'ILS ACQUIÈRENT UNE RÉALITÉ CONCRÈTE POUR LES CITOYENNES ET CITOYENS.

UN TRAVAIL AU PLUS PRÈS DES ACTEURS LOCAUX

Pendant près d'un an et demi, nous avons mené 33 auditions réunissant une grande diversité d'acteurs : associations, associations d'élus, administrations centrales, agences régionales de santé, universitaires, scientifiques, représentants d'usagers, collectifs d'experts, organisations professionnelles, régions publiques, intercommunalités, syndicats de l'eau potable... Ces rencontres nous ont permis de recenser les difficultés de mise en œuvre du diagnostic d'accès à l'eau potable par les collectivités

mais aussi de faire un bilan sur la qualité de l'eau potable.

En l'absence de portage politique, après un transfert de responsabilités de l'État vers les collectivités par une simple ordonnance prise sans débat en décembre 2022, ce sont en définitive des associations comme Solidarités Internationales, la Coalition Eau, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE), qui ont élaboré les deux seuls



Audition des maires ruraux de France le 5 mars 2026

guides de référence sur le diagnostic territorial.

C'est à travers ces auditions que nous avons pu établir 42

recommandations afin que notre pays puisse respecter ses engagements et garantir de l'eau à toutes et tous et de l'eau de qualité.

UN DIFFICILE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE PRÉCARITÉ DANS L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

Il ressort des consultations effectuées auprès de plusieurs autorités organisatrices des services d'eau potable que l'immense majorité des quelques 7 590 collectivités et groupements compétents en eau potable n'avaient pas réalisé le diagnostic territorial de précarité qui, si l'on en croit l'ordonnance de transposition, aurait dû être effectué au plus tard le 1er janvier 2025. Ce n'est, bien évidemment, pas de la

mauvaise volonté de la part des élus locaux mais bien, parce que soit ils n'ont pas été informés par les services de l'État de cette nouvelle prérogative, soit car ils sont heurtés à des difficultés pratiques et financières pour sa mise en œuvre.

C'est pourquoi nous avons recommandé l'établissement à l'échelle nationale d'un guide méthodologique officiel du diagnostic territorial, la

facilitation de l'accès des collectivités à des données sociales fiables et actualisées au niveau local et, bien entendu, par la mise en place en loi de finances de la compensation financière par l'État des dépenses de réalisation du diagnostic initial.

.....
RETROUVEZ LE RAPPORT COMPLET ET L'ENSEMBLE DES RECOMMANDATIONS



<https://urlz.fr/vdfg>

ES POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE DU 16 DÉCEMBRE DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

UNE URGENCE À COMBATTRE, LES POLLUTIONS ÉMERGENTES DONT LES PFAS

À travers les nouvelles normes de qualité de l'eau potable fixées par la directive européenne, nous nous sommes intéressés aux impacts pour les collectivités et leurs groupements des pollutions et en particulier celles relatives aux substances perfluoroalkylées ou polyfluoroalkylées plus connues sous le nom de PFAS.

Les travaux de la mission d'information ont confirmé l'alerte faite depuis les années 2010 par les associations et scientifiques sur le fait que les PFAS sont une menace sérieuse sur la santé de nos concitoyennes et concitoyens. Et cette menace est d'autant plus sérieuse qu'il pourrait y avoir au moins 12000 molécules différentes d'après l'Académie des sciences et qui se retrouvent actuellement dans tous les objets de notre vie quotidienne.

Dès lors, comment traiter et détruire ces substances polluantes qui, par leur essence

même, sont difficiles à délier ? Il ressort de nos travaux que la France ne dispose pas d'outil capable d'atteindre 1400°C, seule température pour détruire 100% des PFAS. Quant à l'osmose inverse, technologie pour purifier l'eau, elle génère un concentrat d'eaux usées chargé en PFAS que certains services d'eau auditionnés ont admis avoir rejeté dans la nature sans autre forme de procès.

Notre pays affirme officiellement que l'eau est « traitée », alors que les technologies disponibles ne font que créer – pour reprendre les termes de la Coalition Eau – une « boucle sans fin de pollution et de dépollution ».

C'est pour cette raison que nous avons émis des recommandations pour que la France lance un grand plan de recherche et d'action sur les PFAS selon le triptyque "Interdire, remplacer, détruire". Tout doit être fait, depuis l'aire d'alimentation des

captages jusqu'à la sortie du robinet, pour qu'il n'y ait pas de molécules dans l'eau distribuée en interdisant tous les usages de produits contenant des PFAS, en soutenant plus activement les agricultrices et les agriculteurs ainsi que les industrielles et les industriels soucieux de modifier leurs pratiques et en mettant en place une filière à responsabilité élargie du producteur (REP) pour l'approvisionnement en charbons actifs et la régénération de ces charbons de filtration. Et, en fixant des normes de détection beaucoup plus strictes, dès lors

que ces polluants sont captés, pour qu'ils soient intégralement détruits.

Enfin, avec les avis de Nicolas Garnier, délégué général d'AMORCE, réseau national de territoires engagés dans la transition écologique, dont le siège est à Villeurbanne, et Edith Guiochon, coordinatrice de la Coalition Eau, nous avons proposé de renforcer le principe "pollueurs-payeurs" par un principe "qui détériore restaure". Nous l'appelons la "taxe Bayer-Monsanto".



Présentation du rapport à la délégation aux collectivités territoriales le 15 avril 2026

LA NÉCESSITÉ D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE L'EAU EN FRANCE

Au regard des résultats de nos auditions et de nos travaux, de l'urgence qu'ils mettent en exergue, c'est toute la politique de l'eau qui doit être repensée.

La priorité doit être donnée à la refonte globale des solutions de financement. Qu'il s'agisse du renforcement des capacités de traitement des molécules polluantes, de la mise en place de points d'eau accessibles à toutes et tous ou, tout simplement, de la rénovation des infrastructures de production et de distribution,

le « mur d'investissements » à franchir est très élevé. Il nous faut repenser un véritable rééquilibrage de l'effort financier entre catégories d'usager : c'est pourquoi la mission d'information recommande l'instauration d'une nouvelle redevance qui viendrait compléter celles instaurées par la loi du 27 février 2025 et s'appliquerait à toute personne qui importe, commercialise ou distribue des produits industriels contenant des molécules identifiées comme des sources

de pollutions persistantes selon le principe pollueurs-payeurs.

Il nous faut renforcer aussi le soutien financier aux bassins de vie ultramarins et aux opérations de potabilisation de l'eau en Martinique et en Guadeloupe, où la persistance d'un haut niveau de pollution s'ajoute aux vulnérabilités de la ressource en eau et à l'état dégradé des infrastructures.

Afin de piloter cette politique ambitieuse de l'eau, nous

avons proposé la création d'un Haut Commissariat placé sous l'autorité du Premier ministre, qui serait épaulé par un Comité national de l'eau aux compétences élargies.

Enfin nous avons rappelé que la France se doit d'adopter la proposition de loi constitutionnelle en faveur du droit à l'eau et à l'assainissement de qualité conformément à la résolution des Nations Unies du 28 juillet 2010.

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE, UNE INNOVATION SOCIALE UNIQUE POUR L'EMPLOI QUI PROUVE QUE L'ON PEUT FAIRE MIEUX

DANS LA NUIT DU 27 AU 28 JANVIER 2026, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LA PROPOSITION DE LOI PORTÉE PAR LE DÉPUTÉ STÉPHANE VIRY VISANT À PÉRENNISER L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE. VÉRITABLE AVANCÉE ? À MOITIÉ.

Alors que la majorité des députés de la Commission des affaires sociales s'étaient accordée sur une version ambitieuse du texte, le gouvernement, en catimini, a amendé le texte, amoindrissant largement sa portée initiale. Arrimage de la gestion des territoires ZLCD à France Travail, ouverture aux financements privés, élargissement des comités locaux à l'emploi aux entreprises de travail temporaire... autant de mesures qui éloignent l'expérimentation de l'esprit de TZLCD : un dispositif construit avec les habitantes et habitants, répondant à un besoin local, pour un retour à l'emploi digne et durable. Le comité scientifique d'évaluation avait pourtant conclu, dans son rapport final de septembre 2025, que TZLCD constituait une "innovation sociale totale" et que les comités locaux pour l'emploi en étaient le maillon essentiel. Pourquoi alors fragiliser ce qui

fonctionne ? Et la suite au Sénat n'a rien arrangé : les sénateurs ont adopté le texte en le modifiant substantiellement, supprimant notamment la participation financière obligatoire des départements, renvoyant ainsi le texte à l'Assemblée pour une deuxième lecture et faisant planer sur tout le dispositif un risque d'extinction fin 2026, date de fin actuelle de l'expérimentation.

Ce qui se joue à Paris n'est pas abstrait. À Villeurbanne, cette expérimentation est vivante, incarnée, transformatrice. Depuis le 21 novembre 2016, le quartier Saint-Jean est l'un des dix territoires pionniers de l'expérimentation nationale. L'Entreprise à But d'Emploi créée, Emerjean, embauche en CDI, au SMIC, à temps choisi, des personnes privées durablement d'emploi pour réaliser des travaux utiles localement. Plus de 90 personnes ont ainsi

intégré Emerjean, parmi les quelques 400 habitant-es du quartier Saint-Jean sans emploi depuis plus d'un an au début de l'expérimentation. Puis, en décembre 2022, Villeurbanne a obtenu l'habilitation d'un second territoire dans le quartier des Brosses, avec l'EBE Bross'Up, qui développe notamment des activités de réemploi solidaire. Deux quartiers, deux entreprises à but d'emploi, des dizaines de femmes et d'hommes qui ont retrouvé un emploi digne. Si la loi n'est pas définitivement adoptée avant le 31 décembre 2026, ce sont plus de 4 400 salarié-es répartis dans 93 entreprises à but d'emploi à travers la France qui verront leur poste disparaître purement et simplement. Ce n'est pas acceptable.

TZLCD repose sur une conviction simple, radicale, et prouvée : personne n'est inemployable, dès lors que l'emploi est adapté

aux capacités des personnes et aux besoins des habitantes et des habitants. Dix ans d'expérimentation l'ont démontré. Ce n'est pas de la politique de salon : c'est une innovation sociale qui marche, qui change des vies, dans des quartiers réels. La France Insoumise s'est engagée dès le premier jour dans ce combat. Nous appelons à une adoption définitive du texte en deuxième lecture à l'Assemblée, avec les garanties financières qui manquent encore, et avec le respect de la philosophie originelle du dispositif : la co-construction locale, l'exhaustivité du droit à l'emploi, et la confiance faite aux personnes éloignées de celui-ci. Villeurbanne et l'ensemble des expérimentations ont montré que ça marche. Nous devons maintenant pérenniser cette avancée sociale unique.



LA COMMUNE, SOCLE DE LA RÉPUBLIQUE, EN SOUFFRANCE

LES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS SE SONT EMPLOYÉS MÉTHODIQUEMENT À EFFACER UNE VÉRITÉ: LA COMMUNE EST LA CELLULE DE BASE DE LA RÉPUBLIQUE. LE PREMIER LIEU OÙ LES CITOYEN-NES FONT L'EXPÉRIENCE CONCRÈTE DE LA VIE PUBLIQUE, OÙ LES SERVICES PUBLICS ONT UN VISAGE, OÙ LA SOLIDARITÉ PREND CORPS DANS LA RÉALITÉ QUOTIDIENNE DES HABITANTES ET DES HABITANTS.

Le principe de libre administration des collectivités territoriales est inscrit à l'article 72 de notre Constitution. C'est une garantie démocratique fondamentale, qui signifie que les élus locaux, mandatés par leurs concitoyens, doivent disposer des leviers réels pour exercer leurs compétences. Or ce principe fondateur est aujourd'hui vidé de sa substance. Entre 2014 et 2017, la Dotation

Globale de Fonctionnement a été réduite de 11,2 milliards d'euros, faisant passer le total des concours financiers de l'État de 58,2 milliards d'euros à 47,1 milliards, soit une chute de 19 %. Puis vinrent les contrats de Cahors sous Macron, ce mécanisme de contractualisation imposé aux grandes collectivités pour plafonner leurs dépenses de fonctionnement : une tutelle déguisée, que le président du Comité des finances locales André Laignel n'hésitait pas à qualifier de « restriction financière, arme la plus massive de la recentralisation ». Puis les réformes de la taxe d'habitation et de la CVAE ont soustrait plus de 29 milliards d'euros de recettes propres aux collectivités, remplacées par des dotations dont les élus ne maîtrisent ni le montant ni l'évolution. Et maintenant, le budget 2026 enfonce le clou après les 10,6 milliards de coupes budgétaires de 2025 : l'effort demandé aux collectivités est chiffré officiellement à 4,6 milliards d'euros par l'exécutif, mais réévalué à au moins 8 milliards d'euros par le Comité des finances locales, qui pointe les coupes que Bercy omet soigneusement de comptabiliser. Le Fonds vert, censé financer la transition écologique des territoires, est passé de 2,5 milliards d'euros en

2024 à 1,15 milliard en 2025, puis à moins de 840 millions en 2026. Le dispositif dit Dilico contraint les collectivités à une épargne forcée de 740 millions d'euros supplémentaires. La cotisation à la Caisse nationale des retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers alourdit quant à elle les charges des employeurs territoriaux d'environ 1,2 milliard d'euros. On ne parle plus de participation à l'effort national : on parle d'étranglement organisé, méthodique, année après année.

Ce n'est pas une gestion défaillante des élus locaux. C'est le résultat d'un système qui transfère des compétences sans transférer les moyens, supprime les impôts locaux sans compensation pérenne, et traite les collectivités comme des sous-traitants de l'État. Les collectivités assurent pourtant 70% de l'investissement public civil en France. Ce sont elles qui construisent les écoles, entretiennent les routes, financent les crèches, soutiennent les associations. Quand on les asphyxie, ce sont les habitantes et les habitants qui paient, ce sont des services publics pas assez développés et présents.

Ma vision est tout autre. Elle prend racine dans des années d'engagement d'élu

local, de maire, de formateur des élus. Les communes ont été historiquement le lieu où se préfigurent les grandes ruptures : le gouvernement représentatif, la souveraineté populaire, le logement social, les services publics, la planification écologique. Elles peuvent l'être à nouveau. Le nouveau communalisme que nous défendons, c'est ce pari : faire des communes non pas des échelons d'exécution des politiques nationales, mais des préfiguratrices d'un changement global, des creusets d'émancipation. Des espaces où la démocratie ne se délègue pas indéfiniment vers le haut, où les citoyen-nés exercent un pouvoir réel sur les décisions qui les concernent, où la gestion publique reprend ce que le marché a capté : l'eau, l'énergie, le foncier. Des communes dotées de ressources fiscales propres, d'une autonomie réelle, et d'une capacité d'initiative qui ne soit pas soumise à l'approbation préalable d'une préfecture ou d'un ministère.

C'est aussi pourquoi la commune sera la cellule de base de la planification écologique à venir, aux côtés d'éco-régions repensées par bassins de rivière. Le dérèglement climatique impose une réorganisation de la France.

RETROUVEZ LA TRIBUNE POUR LA CRÉATION DES ÉCO-RÉGIONS



<https://uriz.fr/vdfI>

RETROUVEZ LE LIVRE DE LA BOÛTIE "POUR UN NOUVEAU COMMUNALISME"



<https://uriz.fr/vdhX>



RETROUVEZ MON MANIFESTE POUR DES COMMUNES INSOUMISES



<https://uriz.fr/vdfK>

PROTÉGER LES ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE

IL Y A DES MOMENTS OÙ LA POLITIQUE NE PEUT PAS SE DRAPER DANS L'ABSTRACTION. DES MOMENTS OÙ LES FAITS VOUS SAISISSENT À LA GORGE ET VOUS OBLIGENT À REGARDER EN FACE CE QUE L'ÉTAT A LAISSÉ FAIRE, CE QU'IL A LAISSÉ DURER, CE QU'IL A COUVERT PAR SON SILENCE OU PAR SON INACTION. LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS EN FRANCE NE SONT PAS DES ACCIDENTS ISOLÉS. ELLES SONT LE SYMPTÔME D'UNE DÉFAILLANCE SYSTÉMIQUE QUE LES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS ONT REFUSÉ DE NOMMER, ET DONC DE COMBATTRE.

Tout est parti de la libération de la parole des victimes de Notre-Dame de Bétharram. Les témoignages se sont accumulés, révélant l'ampleur des violences physiques, psychologiques et sexuelles commises au sein de cet établissement catholique des Pyrénées-Atlantiques pendant des décennies. Une question s'est rapidement imposée : comment de tels faits ont-ils pu durer aussi longtemps sans être empêchés ? La réponse est simple et accablante : parce que l'État a abdiqué son devoir de contrôle sur l'enseignement privé sous contrat, finançant sur fonds publics des structures qu'il s'abstenait d'inspecter.

C'est grâce à mon collègue Paul Vannier que l'Assemblée nationale a créé une commission d'enquête sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires. Un an de travail acharné. Près de 140 personnes auditionnées, plus de 10 000 documents analysés, plusieurs institutions contrôlées. Le rapport, adopté à l'unanimité, a dressé un constat accablant : l'affaire Bétharram révèle les carences d'un système incapable de prévenir, détecter et sanctionner efficacement les violences commises contre les enfants. Et Bétharram n'est pas un cas isolé. Le 1er juin 2026, la proposition de loi a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée. Elle crée une journée nationale d'hommage aux victimes chaque 19 novembre, prolonge les délais de prescription pour les violences sur mineurs, interdit les

châtiments corporels, renforce les contrôles des intervenants en milieu scolaire et périscolaire par un certificat d'honorabilité obligatoire, et instaure une liste noire pour les personnes présentant un comportement dangereux. Le texte doit maintenant être adopté par le Sénat.

Le 29 mai 2026, Lyhanna, une collégienne de 11 ans, disparaît à Fleurance dans le Gers après avoir quitté son collège. Quelques jours plus tard, elle est retrouvée décédée. L'affaire suscite une importante couverture médiatique nationale et des interrogations profondes sur le suivi de précédents signalements visant le suspect et plus largement sur le traitement des affaires de pédocriminalité. Ce que cette affaire révèle est insupportable : un homme visé par des plaintes pour viols sur d'autres enfants n'avait jamais été entendu par les enquêteurs. La Cour européenne des droits de l'homme avait pourtant condamné la France en 2025 pour manquements graves dans le traitement des viols sur mineurs. Les signaux d'alerte existaient. Mathilde Panot a réclamé le départ de Gérald Darmanin du ministère de la Justice. LFI a été parmi les premiers à exiger sa démission. Parce que la responsabilité politique existe. Parce qu'un ministre qui minimise sa responsabilité en se défaussant sur les magistrats n'est pas à la hauteur de sa charge. Sur les 160 000 enfants victimes d'un viol ou d'une agression sexuelle chaque année, 60 % le sont au sein de

leur famille, selon les données de la Ciivise. La réponse ne peut pas être seulement policière ou judiciaire. Elle doit être sociale, préventive, globale.

On aurait pu croire que les scandales de Bétharram allaient provoquer un électrochoc dans le secteur public. Il n'en a rien été. À Paris, au 9 juin 2026, le nombre de suspensions atteignait 132 depuis le début de l'année, dont 52 pour suspicion de violences sexuelles ou sexistes. Ces chiffres donnent le vertige. Ils révèlent une défaillance massive des procédures de recrutement, de contrôle et de signalement dans nos établissements publics. Et le phénomène ne se limite pas à Paris. À Villeurbanne, une famille a déposé plainte pour agression sexuelle sur mineur contre un animateur du périscolaire de l'école Nigritelle Noire, dans le quartier Tonkin. L'animateur a été suspendu. Avec cette nouvelle révélation, la parole des enfants s'est libérée et a commencé à être entendue : deux nouveaux cas ont été identifiés dont un où la Mairie a reconnu "une faute grave" dans le recrutement de l'agent concerné. Des familles ont lancé une pétition pour demander à la Ville de Villeurbanne de communiquer clairement sur les procédures de recrutement, les dispositifs de signalement et les formations dispensées aux encadrants, alertant sur un phénomène qui ne connaît pas

de frontières administratives. Ces parents ont raison. La transparence n'est pas une option : c'est une exigence républicaine.

Ma collègue Gabrielle Cathala, à la vice-présidence de la commission d'enquête sur l'inceste parental, l'a dit avec clarté : il faut cesser de cloisonner le sujet. Bétharram, le périscolaire, la famille – c'est le même problème, celui de la domination exercée sur les femmes et les enfants, et d'institutions qui l'ont trop souvent permise. La Ciivise a remis 82 préconisations au gouvernement dès 2023. Seulement 28 % sont pleinement effectives aujourd'hui. Ce retard est une faute politique que je refuse de cautionner. J'exige une culture du signalement généralisée, sans crainte, sans omerta, dans chaque école, chaque centre de loisirs, chaque institution. Pour ce faire, nous proposons un plan de 3 milliard d'euros et l'augmentation des moyens dans la police judiciaire. Parce que, comme le dit Jean-Luc Mélenchon : « Un pays qui laisse mourir et abandonne ses enfants de la sorte est un pays qui condamne son futur. »



VIVRE SEREINEMENT À VILLEURBANNE

Depuis 8 mois, le nombre d'exactions liées au crime organisé n'a fait qu'augmenter. Le 27 février dernier, des coups de feu éclataient en plein jour près de l'école de l'Immaculée Conception, à l'heure de la sortie des classes, contraignant les élèves au confinement. Dans la nuit du 1er au 2 mai, un corps calciné était retrouvé dans une voiture en flammes quartier Bel-Air, au cœur d'une fusillade liée au narcotraffic. Début juin, deux hommes étaient blessés par balles sur un point de deal du quartier Ferrandière.

Face à cette réalité, j'ai agi. Dès

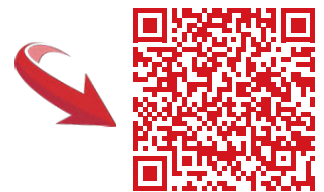
les premières fusillades, j'avais adressé une question écrite au ministre de l'Intérieur pour rappeler l'urgence : des coups de feu tirés à proximité d'écoles, des drogues de plus en plus dures consommées sur l'espace public, des jeunes de 13 ou 15 ans embarqués dans les réseaux. Le 5 mai dernier, j'ai, encore une fois, interpellé directement le ministre de l'Intérieur et le garde des Sceaux pour exiger le retour d'unités de police de proximité afin d'assurer la tranquillité et la prévention dans les quartiers touchés et un renforcement de la police judiciaire pour s'attaquer

aux têtes de réseau.

La réponse de l'État ? Des actions "coups de poing" inefficaces pour servir un discours de statistiques pendant que les points de deal démantelés le vendredi rouvrent le lundi suivant. Le préfet a diligencé 13 agents de la BST pour toute une ville de 160 000 habitants. Les habitants de Grandclément, des Buers, de Bel-Air ne demandent pas des bilans de préfecture. Ils demandent à vivre sereinement dans leur quartier.

La sûreté est un droit. Pas une faveur.

.....
**RETROUVEZ MA QUESTION ÉCRITE
AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET AU
GARDE DES SCEAUX**



<https://urlz.fr/vdfl>

LA LUTTE NÉCESSAIRE CONTRE LES LOGEMENTS INSALUBRES

LE LOGEMENT EST UNE QUESTION DE DIGNITÉ. ET POURTANT, DANS NOTRE VILLE, DES FAMILLES VIVENT DANS DES CONDITIONS QUE RIEN NE PEUT JUSTIFIER.

Le 5 juin 2026, je me suis rendu au 11 rue Persoz à Villeurbanne. Ce que j'y ai constaté m'a révolté : des fuites d'eau sur les compteurs électriques, des moisissures, du plomb dans l'eau, des passoires et bouilloires thermiques. Des habitant-es qui subissent tout cela au quotidien, sans que leur bailleur daigne intervenir. J'ai échangé longuement avec ces locataires mobilisés. Leur courage force le respect. Leur situation est inacceptable.

2025 a été une année noire pour le logement. Après des années d'abandon par l'État, le mal-logement s'inscrit dans une spirale inquiétante. En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de constructions neuves a atteint un niveau historiquement bas en 2025 : 33 100 logements commencés, contre 50 600 en 2019. Dans le même temps, les demandes de logement social ont bondi de 36 % depuis 2019, avec six demandeurs pour une seule attribution.

À Villeurbanne, l'encadrement des loyers n'est pas un luxe : c'est devenu un outil indispensable pour permettre aux étudiants, travailleurs, familles et locataires de se loger dignement malgré l'explosion des prix. Mais encadrer les loyers ne suffit pas quand des marchands de sommeil laissent leurs locataires respirer des moisissures et boire

de l'eau au plomb. Face aux propriétaires défaillants, il faut des mesures fortes et durables : inscrire dans la loi l'expropriation des propriétaires de logements indignes, construire 200000 logements sociaux par an en France, et graver dans notre Constitution le droit à un logement

digne pour toutes et tous.

Le droit au logement ne peut pas rester un vœu pieux. Il doit devenir une réalité pour chaque Villeurbannaise, chaque Villeurbannais, pour chaque Française, chaque Français.



Rencontre avec des locataires et le mouvement Locataires Ensemble le 5 juin 2026

UN MANDAT ENTRE BATAILLES À L'ASSEMBLÉE ET LUTTES LOCALES



Pour ce premier semestre de 2026, Gabriel Amard a continué de proposer un travail législatif ambitieux ancré dans les luttes citoyennes locales pour les services publics, la défense de l'eau et du vivant, le droit des animaux ou encore contre les polluants éternels.

A travers le rapport de la mission d'information qu'il a conduit, présenté le 15 avril 2026, sur les conséquences pour les collectivités territoriales de la transposition et de la mise en œuvre de la directive européenne du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, Gabriel Amard a porté une vision ambitieuse de ce que devrait être une politique de l'eau en France : une politique qui ait pour objectif d'assurer un accès à l'eau potable à toutes et tous et de s'assurer de sa qualité.



Il a continué à questionner le gouvernement sur son action sur la recrudescence des violences dans le Rhône liées au narcotrafic ou encore sur la détresse des taxis titulaires suite à la loi Thévenoud. Il a pointé l'inaction de la France sur les pollutions aux PFAS, notamment dans la Vallée de la Chimie par rapport à l'alerte qui avait été faite par des rapporteurs des Nations Unies sur la mise en danger des populations face à ces polluants.

Gabriel Amard a aussi cosigné ce semestre 22 propositions de loi et 17 propositions de résolution. Des textes sur la justice fiscale, le blocage des prix, le développement des services publics, la défense des droits des salarié-es ou encore l'aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles qui dessinent la politique du futur gouvernement insoumis à venir.



Ces combats à l'Assemblée sont nourris par les nombreuses luttes auxquelles Gabriel Amard a participé et aux collectifs, associations, habitantes et habitants qu'il a rencontrés.



Lutte contre la 2ème ligne Lyon-Turin, en France et en Italie, mobilisation face aux méga-bassines dans le Cher, marche contre le racisme et l'extrême-droite et manifestation avec les salarié-es d'ArcelorMittal pour la nationalisation à Paris, atelier des lois sur les conditions de travail dans les soins de longue durée à Genève ou encore en réunion publique sur l'eau à Goven en Ille et Vilaine : Gabriel Amard ancre son action dans les besoins concrets des Françaises et Français.



ABONNEZ-VOUS !

Je souhaite recevoir gratuitement le Journal du député : dans ma boîte aux lettres par mail

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Mail :

en cochant cette case, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour m'envoyer des informations sur l'activité du député Gabriel Amard.

À découper et à retourner par courrier à :

Permanence parlementaire, 4 Avenue Salvador Allende 69100 Villeurbanne ou
par e-mail à gabriel.amard@assemblee-nationale.fr

CONTACTER VOTRE DÉPUTÉ

Assemblée nationale

126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

Téléphone : 01 40 63 31 78

E-mail : gabriel.amard@assemblee-nationale.fr

En circonscription

4 avenue Salvador Allende 69100 Villeurbanne

Téléphone : 06 62 52 45 69

E-mail : alexis.david@clb-an.fr

